



Bienvenue

Commune de Pluduno - Etang du Guébriand



- CARTE de PÊCHE BLIGATOIRE
- Pêche 2ème Catégorie
- Superficie 11 Ha
- Zone de pêche accessible aux PMR
- 4 lignes autorisées
- Pêche de nuit autorisée pour la carpe

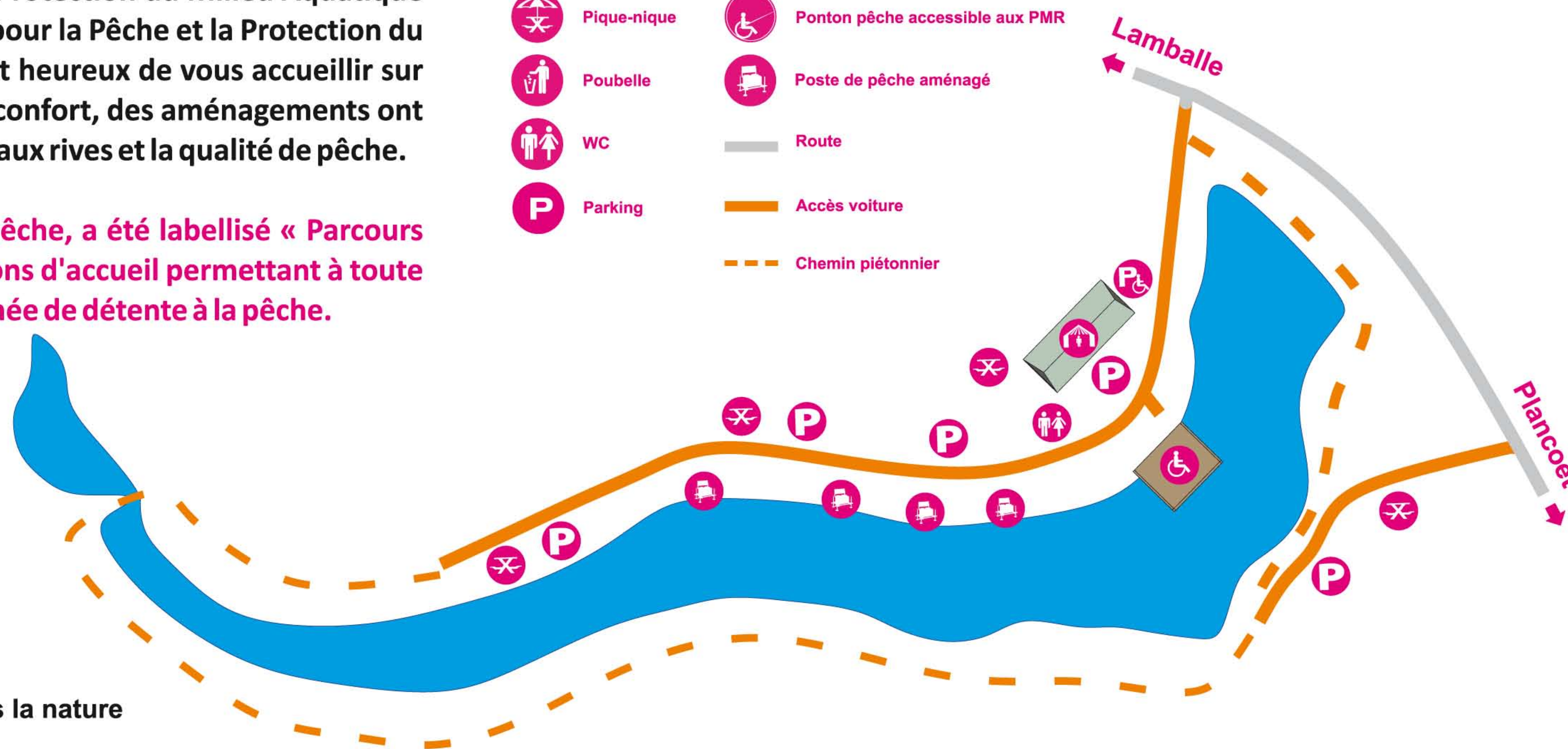
Le Conseil Général, la commune de Pluduno, la Fédération des Côtes-d'Armor pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique et l' AAPPMA (Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique) de Plancoët sont heureux de vous accueillir sur l'étang du Guébriand... Pour votre confort, des aménagements ont été réalisés afin de favoriser l'accès aux rives et la qualité de pêche.

Ce site, propice à l'exercice de la pêche, a été labellisé « Parcours famille » car il propose des conditions d'accueil permettant à toute la famille de passer une bonne journée de détente à la pêche.

Merci de respecter tous les usagers de ce site.

Respectez ce site, ne laissez pas vos déchets dans la nature

- Abri
- Pique-nique
- Poubelle
- WC
- Parking
- Profondeur De 1 à 3 m
- Ponton pêche accessible aux PMR
- Poste de pêche aménagé
- Route
- Accès voiture
- Chemin piétonnier



Où se procurer sa carte de pêche ?

Chasse Pêche BUAN - Rue de la Madeleine 22130 PLANCOËT
Tél : 02.96.84.20.50

Bar tabac « Le Petit Bistrot » - Le bourg 22130 PLEVEN - Tél : 02.96.84.49.79

Bar tabac BRUGALET - Le bourg 22130 PLUDUNO - Tél : 02.96.84.30.05

Bar tabac LE NAUTIL - Le bourg 22550 SAINT-PÔTAN

Bar tabac Le St-Michel - 22980 ST-MICHEL-DE-PLELAN - Tél 02.96.27.03.15

Bar tabac - Le bourg 22130 LANDEBIA 02.96.84.49.53

Bar tabac - Le bourg 22130 PLOREC-SUR-ARGUENON -Tél : 02.96.83.01.13

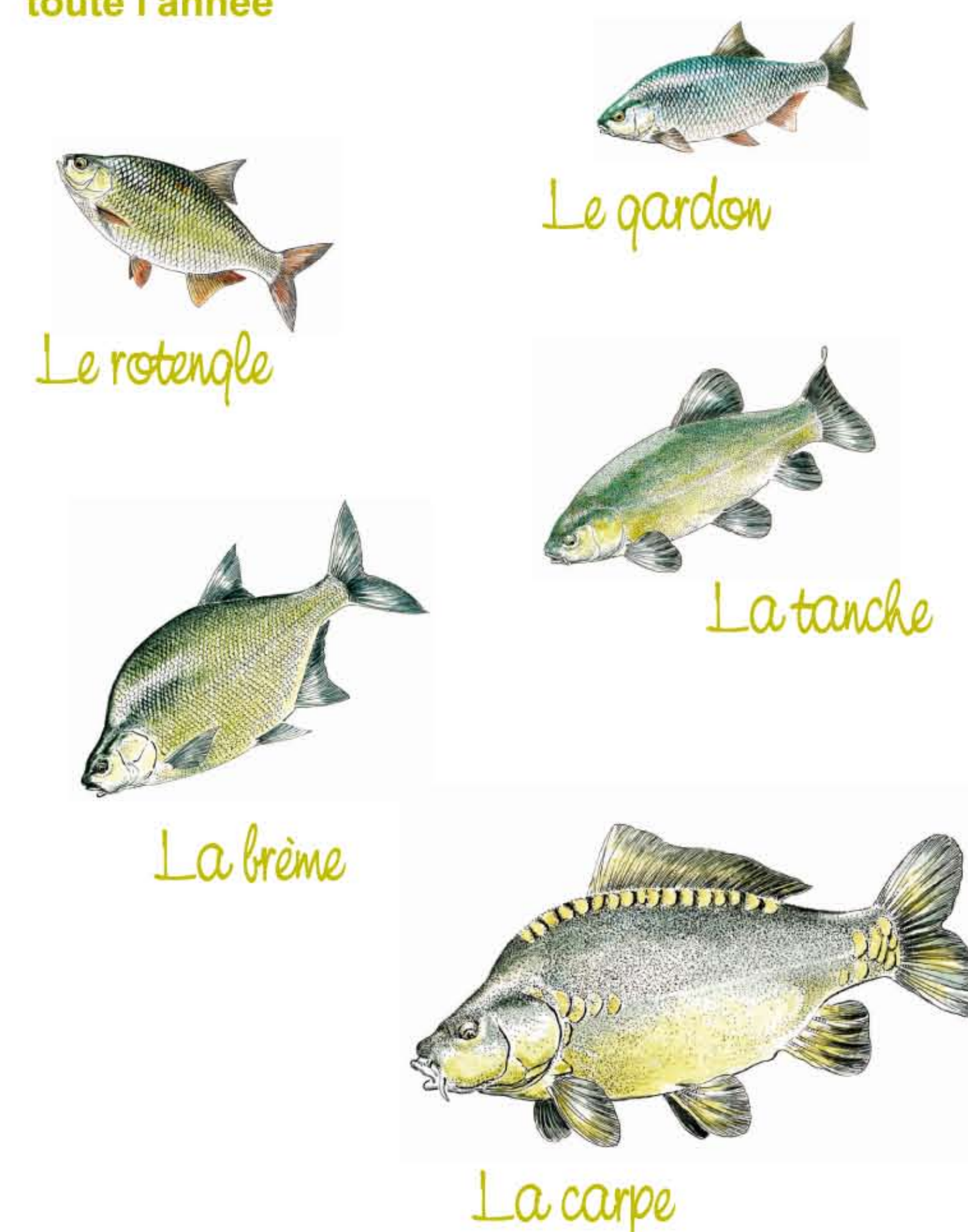
Café des sports - Le bourg 22250 MATIGNON - Tél : 02.96.41.02.34

Votre carte de pêche sur internet : www.cartedepeche.fr

Information : Fédération des Côtes-d'Armor pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique 02 96 68 15 40
Maison Pêche et Nature des Côtes-d'Armor 02 96 50 60 04

A quels moments et quels poissons ?

Je peux pêcher ces poissons toute l'année



Je peux pêcher ces poissons du 1^{er} mai au dernier dimanche de janvier



Ce site abrite de nombreuses autres espèces sauvages



La poule d'eau



La libellule déprimée



Le col-vert



Le martin-pêcheur



Le héron



Le ragondin

Credits photos : FNPF - V. Nowakowski, Maison Pêche et nature

Projet financé par

